

Vous proposent un colloque sur :

LES DÉFIS DU DROIT DE LA CONCURRENCE FACE AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le 29 septembre 2016, 8h30-13h
MAISON DU BARREAU – 2/4, rue de Harlay 75001 PARIS

Sous la présidence de

M. Guy CANIVET, Ancien membre du Conseil constitutionnel,
Premier président honoraire de la Cour de cassation

8h30 Accueil-café

9h00 Propos introductifs par **M. Guy CANIVET**, Ancien membre du Conseil constitutionnel, Premier président honoraire de la Cour de cassation

9h15 **TABLE RONDE 1 : LES RESTRICTIONS VERTICALES ET L'E-COMMERCE AU REGARD DES ARTICLES 101 TFUE, L. 420-1 DU CODE DE COMMERCE**

MODERATEURS

- **Mme Mélanie THILL-TAYARA**, Avocate au Barreau de Paris, Dechert LLP
- **M. Jean-Christophe GRALL**, Avocat au Barreau de Paris, Grall & Associés

Cette première table ronde permettra de présenter les développements les plus récents en matière de distribution sélective et de restrictions verticales dans le secteur du commerce électronique. Si cette question semblait ne plus constituer une priorité d'action pour les autorités de concurrence suite à l'arrêt Pierre Fabre du 13 octobre 2011, elle connaît subitement un regain d'intérêt dans le contexte, d'une part, de l'enquête sectorielle dont Thomas Kramler (DG Comp) nous présentera les principaux enseignements à ce jour et, d'autre part, du renvoi préjudiciel de la Cour d'appel de Francfort devant la Cour de Justice de l'Union Européenne dans l'affaire Coty Germany (affaire C-230/16).

Outre les présentations qu'ils donneront individuellement, cette première table ronde donnera aux intervenants l'occasion de fournir leurs éclairages croisés notamment sur les questions suivantes :

- la potentielle obsolescence ou inopposabilité des Lignes Directrices sur les restrictions verticales du 19 mai 2010,
- le caractère approprié, ou non, de l'approche de la restriction par l'objet pour analyser les interdictions de vendre via des places de marché et
- la portée de la jurisprudence française la plus récente en la matière (affaires Caudalie/eNOVA et Coty France c. France Télévisions).

INTERVENANTS

Mme le Professeur Martine BÉHAR-TOUCHAIS et **M. Thomas KRAMLER**, Directeur du groupe de travail pour le marché unique numérique, DG Competition

M. Arndt BERGER, Directeur juridique en charge du contentieux et de la propriété intellectuelle, eBay
Présentation des attentes des places de marché dans le cadre de l'enquête sectorielle en cours.

M. Andreas LUBBERGER, Avocat de la société Coty Germany devant les juridictions allemandes et devant la CJUE.

Présentation de la pratique décisionnelle des autorités allemandes et du degré de fragilisation, à l'échelle de l'Union européenne, des réseaux de distribution sélective.

Présentation de la procédure préjudicielle Coty Germany (affaire C-230/16).

Débat

Propos conclusifs par **Mme Anne PERROT**, Associée, MAPP

10h40 Pause

11h00 **Le point de vue de l'Autorité française de la concurrence**
par **M. Bruno LASSERRE**, Président de l'Autorité de la concurrence



Association des Avocats Pratiquant le Droit de la Concurrence



Vous proposent un colloque sur :

LES DÉFIS DU DROIT DE LA CONCURRENCE FACE AU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le 29 septembre 2016, 8h30-13h
MAISON DU BARREAU – 2/4, rue de Harlay 75001 PARIS

11h30 **TABLE RONDE 2 : DOMINANCE, ABUS ET AUTRES PRATIQUES RESTRICTIVES DE CONCURRENCE DANS LE SECTEUR DU NUMERIQUE**

MODERATEURS

- **Mme Anne-Laure-Hélène des YLOUSES**, Avocate au Barreau de Paris, Fieldfisher
- **M. Franck AUDRAN**, Avocat au Barreau de Paris, Gide

Cette seconde table ronde s'attachera à identifier les particularismes et les éventuelles difficultés rencontrées par les autorités de concurrence dans la poursuite des comportements abusifs et / ou déloyaux dans le secteur du numérique, les réponses qui ont d'ores et déjà pu être trouvées et celles à venir.

Outre les présentations qu'ils donneront individuellement, cette deuxième table ronde donnera aux intervenants de fournir leurs éclairages croisés notamment sur les questions suivantes :

- l'adéquation des critères classiques de définition des marchés pertinents et de la notion de dominance en matière de commerce électronique,
- panorama des préoccupations de concurrence identifiées dans ce secteur et
- la question du traitement approprié du Big Data par le droit de la concurrence.

INTERVENANTS

Dr. Christian BONGARD, Chef de l'unité économie numérique, Bundeskartellamt

M. Jean-Rémi GRADATOUR, Délégué général de l'ACSEL (association de l'économie numérique), Membre du Centre Digital d'HEC

M. Frédéric JENNY, Professeur à l'ESSEC, Président du comité de la concurrence de l'OCDE

Mme Isabelle BLANC, Secrétaire Générale, vente-privee.com

Mme Cécile PENDARIES, sous-Directrice à la direction SD3 affaires juridiques, politiques de la concurrence et de la consommation, DGCCRF

Débat

13h00 **Fin du colloque**

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

EFB - Service de la formation continue
Inscription uniquement en ligne
Site internet : www.efb.fr (formation continue)

L'équipe formation continue est à votre écoute.
N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires
et besoins : efbfc@efb.fr



4h validées pour
la formation continue
obligatoire des avocats